7137

2022-10-12 02:16:36

Type de milieu applicable	T5.2

Attention! Des dispositions particulières s'appliquent à votre zone.

Lotissement			
	Type de structure	Minimum	Maximum
A Largeur d'un lot (m)	Isolé		
	Jumelé	10	
	Contigu		
B Superficie d'un lot (m²)	Isolé		
	Jumelé		
	Contigu	* 5	

Impla	antation d'un bâtiment			
			Minimum	Maximum
Α	Marge avant (m)			
В	Marge avant secondaire (m)			
С	Marge latérale (m)			
D	Marge arrière (m)			
Е	Front bâti sur rue (%)			
F	Emprise au sol du bâtiment (%)			
	Type de structure	Isolé	Jumelé	Contigu
	1 logement			
	2 ou 3 logements			
	4 logements ou plus			
	Habitation collective (H2)			
	Habitation (H3)			
	Autre usage			
	Autre usage			

Implantation d'un bâtiment agricole		
	Minimum	Maximum

Α	Marge avant (m)
В	Marge avant secondaire (m)
С	Marge latérale (m)
D	Marge arrière (m)
	Marge de recul d'une ligne de terrain adjacente à un type de milieux de catégorie T2, T3, T4 T5 ou T6 (m)

Arch	itecture d'un bâtiment			
		Type de structure	Minimum	Maximum
Α	Largeur d'un bâtiment (m)	Isolé		
		Jumelé	>.<	
		Contigu		
В	Superficie de plancher (m²)	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1) ·	
С	Nombre d'étages			5
D	Hauteur d'un bâtiment (m)			20
E	Hauteur d'un étage (m)	Rez-de-chaussée		
	(Autres étages		
F	Hauteur du plancher du rez-de-chaussée (m)	Habitation (H)		
		Autre usage		
G	Plan angulaire (degré)			
Н	Largeur d'un plan de façade principale (m)			
1	Ouverture d'une façade principale au rez-de-chaus- sée (%)	Habitation (H)		
		Autre usage		
J	Ouverture d'une façade principale aux autres étages	(%)		
K	Largeur d'une façade aveugle au rez-de-chaussée (r	n)		
	Matériaux de revêtement autorisés			
L	Recul d'un garage par rapport au plan de façade prir	ncipale (m)		
M	Hauteur d'une porte de garage (m)			
N	Superficie de plancher des étages supérieurs à 24 m	ı (m²)		
0	Retrait avant des étages (m)	Hauteur entre 10 m et 24 m		

		Hauteur supérieure à 24 m
Р	Marge latérale et arrière des étages (m)	Hauteur supérieure à 12 m
		Hauteur supérieure à 24 m
Q	Distances entre deux sections de grande hauteur d'un bâtiment (m)	

	Minimum	Maximum		
Proportion d'un terrain en surface végétale (%)				
Proportion d'une cour avant ou avant secondai	Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale (%)			
Proportion d'un terrain en surface carrossable ((%)			
Bande tampon	Type de milie	eux adjacent		
A	\$ C			
В	÷ (
С				
D	N. C.			
Е				
Entreposage extérieur autorisé				
Étalage extérieur autorisé				

Stati	onnement				
		Cour avant	Cour avant secon- daire	Cour latérale	Cour arrière
	Emplacement d'une aire de stationnement				
	Emplacement d'une aire de chargement et déchargement				
				Minimum	Maximum
A	Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale avant (%)				
	Largeur de l'entrée charretière (m)				
B	Largeur de l'entrée charretiere	(m)			
B	Nombre minimum de cases	(m) 		Minimum	
В		(m) Par logement		Minimum	
B	Nombre minimum de cases	. ,		Minimum	
B	Nombre minimum de cases Usage principal de la catégo-	Par logement Par chambre	de 10 logements ou 10	Minimum	

ANNEXE B GRILLES D'EXCEPTION - 7000

Autre usage	Usage principal	
	Usage additionnel	
	Aire de rassemblement	

Utilisation des cours et des toits

Utilisation des cours et des toits autorisée

Bâtiment d'habitation de 1 à 3 étages

Autre bâtiment

Minimum Maximum

A Emprise au sol des constructions accessoires (%)

Hauteur d'une porte de garage d'un bâtiment accessoire (m)

Affichage

B

Affichage autorisé

Usages et densité d'occupation

Usages spécifiquement autorisés

Usages spécifiquement prohibés

Autres dispositions particulières